

Groupe de travail sur la création du titre d'urbaniste

13 avril 2018

DHUP / Sous-direction de
l'aménagement durable



Ordre du jour

- I - Rappel des objectifs de la démarche et des conclusions du premier groupe de travail**
- II - Retour de la réunion avec le ministère de l'enseignement supérieur**
- III - Présentation des différentes options proposées, et tour de table**
- IV - La semaine européenne du développement durable**

I-Rappel des objectifs de la démarche et des conclusions du premier groupe de travail

- objectif du groupe de travail : étudier l'opportunité et la faisabilité de la création du titre d'urbaniste proposée par les associations professionnelles

- conclusions du premier groupe de travail :

Les professionnels et les employeurs expriment un besoin de mieux identifier les urbanistes compétents pour répondre aux besoins de la maîtrise d'ouvrage dans le secteur de l'aménagement et de l'urbanisme.

La création du titre présente le désavantage de créer une profession réglementée qui induit la transposition de la directive européenne « qualification professionnelle ».

Deux autres pistes ont émergé :

- la reconnaissance par le diplôme conférant le grade de master
- la création d'un label (qualification OPQU renforcée?)

II-Retour de la réunion avec le ministère de l'enseignement supérieur

Objectif : aboutir à une fiche RNCP commune à tous les diplômes accrédités au niveau Master de mention *Urbanisme et Aménagement* (« le plus grand dénominateur commun »)

Plusieurs constats :

- 27 masters actuellement accrédités avec la mention *Urbanisme et Aménagement* (33 sur le site <https://www.trouvermonmaster.gouv.fr/>)
- VAE / VES / VAP sont les modalités qui permettent d'arriver au diplôme pour les professionnels
- la VAE actuellement est peu utilisée : 10 par an à l'IU Paris, moins de 3 par an à Lille par exemple ” une action de promotion est à envisager pour toucher une plus grande part des professionnels en exercice (exemple de VAE déployées dans les banques)



MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

II-Retour de la réunion avec le ministère de l'enseignement supérieur

Suite des travaux :

- Contribution à adresser sur les compétences de l'urbaniste à Anne Aubert (DGESIP). Plusieurs points de vue sont à faire converger : les professionnels, les employeurs et les formateurs
- Prochaine réunion de travail : 30 mai à 14H30
- Réunion de validation : 21 juin à 10h

III- Présentation des différentes options proposées, et tour de table

Option 1 : la reconnaissance par le titre d'urbaniste

Démarche obligatoire pour les urbanistes inscrite dans un texte réglementaire

Avantages :

- protection de l'utilisation du titre d'urbaniste
- création d'une commission transitoire ad'hoc pour les professionnels en exercice

Inconvénients :

- démarche supplémentaire pour les diplômés
- création d'une profession réglementée : risque d'invalidation par la commission européenne par défaut de Raison Impérieuse d'Intérêt Général

III- Présentation des différentes options proposées, et tour de table

Option 2 : la certification professionnelle par le diplôme de master mention Urbanisme et Aménagement

Démarche volontaire pour les urbanistes ; accréditation obligatoire des masters de la mention Urbanisme et Aménagement

Avantages :

- pas de création d'une nouvelle profession réglementée,
- dispositif validé automatiquement par la commission européenne
- cadre du Master reconnu par les employeurs

Inconvénients :

- acceptabilité par les professionnels en exercice
- important travail de communication et de conviction pour embarquer l'ensemble de la profession
- adaptation et simplification des VAE tout en garantissant la qualité du diplôme

III- Présentation des différentes options proposées, et tour de table

Option 3 : le label

Démarche volontaire pour les urbanistes

Avantages :

- pas de création d'une nouvelle profession réglementée

Inconvénients :

- le dispositif de qualification OPQU en application est aujourd'hui demandée par une faible partie de la profession

III- Présentation des différentes options proposées, et tour de table

Pour les trois options

- important travail de communication et de pédagogie auprès des employeurs et des maîtres d'ouvrage sur les compétences spécifiques des urbanistes
- travail sur la fiche RNCP sur les compétences professionnelles attendues d'un urbaniste et d'un diplôme en *Urbanisme et Aménagement*

La semaine européenne du développement durable

Le Ministère lance le 2 mai prochain une consultation citoyenne en ligne sur le thème « Villes et territoires de demain »

- Cette consultation a pour objectif la co-élaboration de "Livrets Citoyens".
- Nous souhaitons vous proposer de devenir "ambassadeur" de cette démarche
 - Contribuer sur la plateforme,
 - Alimenter le centre de ressources
 - Inviter vos équipes et votre réseau (professionnel comme personnel) à participer à la démarche
 - Organiser des ateliers /débats pour sensibiliser les citoyens à contribuer à la plateforme (kit d'atelier à venir).

Présentation lundi de 11h à 12h30 dans l'auditorium de la Tour Séquoia



Fin
Merci de votre attention